

#### 4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016 :

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales inséré par ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 prévoyant qu'à compter de l'exercice 2006 l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant que, dans le but d'harmoniser les modalités d'attribution, il vous est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions.

Considérant qu'ainsi que le prévoient l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention doit être signée entre la Ville et l'association bénéficiaire dès lors que le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 11 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'exercice 2016, les subventions de fonctionnement pour **un montant total de 96 762 €** (en 2015 : 124 780 €)

1. De voter **individuellement** les subventions aux associations locales bénéficiaires dont un conseiller municipal est membre du bureau de l'association selon la liste proposée ci-dessous (pour un montant total de **69 450 €**).

Subv.de fonctionnement aux associations	BP 2016	VOTE	Observations
Comité de Jumelage	1 000,00		C. DEFAUX ne participe pas au vote
Corps-Accord	2 300,00		D. GUNDELWEIN ne participe pas au vote
Rondade Salto	5 000,00		D. HOELTER ne participe pas au vote
G.S.A.T.	6 400,00		H. MAGADA ne participe pas au vote
Tomblaine Danse	2 000,00		B. MION ne participe pas au vote
TEMPO Au titre du Contrat de Ville	17 400,00 3 400,00		A. HUET et M. DAFFARA ne participent pas au vote
Comité des Fêtes Subvention exceptionnelle	2000,00 1500,00		Ch. GEORG, A. HUET et M. DAFFARA ne participent pas au vote
Aux Actes Citoyens Au titre du Contrat de Ville	7 300,00 7 300,00		H. SCHMITZ, A. HUET et D. GUNDELWEIN ne participent pas au vote. H. FERON ne fait pas partie du Conseil d'Administration, mais étant donné son niveau d'implication (bénévole) il ne participe pas au vote
F.D.C.R. (Anciens combattants)	150,00		S. STRACH ne participe pas au vote
Caisse de Solidarité	6 400,00		Ch. DEFAUX, S. STRACH et A. HUET ne participent pas au vote
ACCES Alphabétisation Ecrivain Public Au titre du Contrat de Ville	1500,00 800,00 5 000,00		J. JACQUES-SEBASTIEN ne participe pas au vote
<b>TOTAL</b>	<b>69 450,00</b>		

2. De voter **globalement** les subventions aux associations locales bénéficiaires selon la liste proposée ci-dessous (pour un montant total de **33 712 €**)

Subventions de fonctionnement aux associations	BP 2016	VOTE
DDEN	40,00	
Ecole : classes découvertes + sorties	2 000,00	
Elémentaire P. Brossolette : subvention projet « Robotique »	760,00	
Lycée Varoquaux (Championnat du Monde tennis table Féminin en Israël)	300,00	
U.S.E.P.	300,00	
Canoë Kayak	900,00	
Gymnastique Volontaire Séniors	760,00	
Gardons le Forme	1 520,00	
Gardons le Forme (cours de gym)	3 272,00	
ASPTT NANCY-TOMBLAINE (BASKET)	9 500,00	
Taekwondo Tomblaine	1 500,00	
Alliance Judo 54	2 800,00	
A.E.P.T. (Association Education Populaire de Tomblaine)	760,00	
Jeudi Activités Loisirs	400,00	
Théâtre en Kit	1 000,00	
Tremplin	300,00	
Restos du cœur	1 200,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 312,00</b>	

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2016, article 6574.